

Document d'orientation pour une riposte différenciée à la pandémie de COVID-19 en milieu urbain et rural

Introduction et contexte

La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) se propage rapidement en Afrique. Le premier cas continental d'infection par la COVID-19 a été notifié en Égypte le 13 février 2020. Trois mois après l'apparition de la pandémie sur le continent, tous les pays ont notifié des cas de COVID-19. Les premiers cas confirmés étaient importés à la suite de voyages internationaux, mais, aujourd'hui, plus de la moitié des pays de la Région enregistrent une transmission communautaire de la COVID-19. On constate également une augmentation des cas de transmission transfrontalière entre les pays, principalement par l'intermédiaire de camionneurs parcourant de longues distances et par des mouvements illicites à travers les frontières poreuses. Le nombre de cas et de décès recensés a très fortement augmenté ces dernières semaines, faisant craindre que l'Afrique soit le prochain épicode mondial de la pandémie, ce qui aurait de graves conséquences sur la santé publique et entraînerait de graves perturbations sur le double plan social et économique. Cette dernière tendance impose aux pays africains et à toutes les parties prenantes d'adopter une approche intégrant l'ensemble des pouvoirs publics et l'ensemble de la société pour améliorer l'état de préparation et intensifier les mesures de riposte, en s'employant essentiellement à garantir la décentralisation des actions vers les niveaux infranationaux et vers toutes les communautés, dans le cadre d'une approche couvrant l'ensemble de l'administration publique et de la société.

Des analyses récentes de l'évolution de la pandémie de COVID-19 dans la Région révèlent une incidence variable de la maladie à l'intérieur des pays, ainsi que différents niveaux de risque. Dans de nombreux pays, l'épidémie a principalement touché les capitales et les principaux centres urbains, alors que la plupart des communautés rurales sont épargnées par la COVID-19 ou notifient des cas sporadiques. Cette disparité en appelle donc à une approche différenciée pour faire face à la pandémie dans un même pays, en veillant à ce que l'infection ne se propage pas aux communautés rurales, qui sont relativement peu touchées, et à limiter la

flambée épidémique en milieu urbain, où le taux de transmission est élevé. Le présent document d'orientation propose une approche différenciée pour faire face à la pandémie de COVID-19 en milieu urbain comme en zone rurale. Les interventions sont adaptées à chaque contexte spécifique en fonction du mode de transmission locale de la COVID-19, tel que défini par l'OMS.¹

Tableau 1. Définition des catégories selon le mode de transmission

N°	Catégorie de transmission	Définition du mode de transmission
1	Aucun cas	Zone n'ayant notifié aucun cas
2	Cas sporadiques	Zone présentant un ou plusieurs cas
3	Groupes de cas	Zone présentant plusieurs groupes de cas à un moment donné
4	Transmission communautaire	Zone connaissant des foyers de transmission locale plus importants définis par : un grand nombre de cas ne pouvant être reliés à des chaînes de transmission ; un grand nombre de cas issus de la surveillance sentinelle en laboratoire ou de l'enquête auprès des communautés ; - de nombreux groupes de cas isolés notifiés dans plusieurs zones.

L'efficacité d'une approche différenciée repose sur une analyse rigoureuse et rapide, reposant sur des éléments factuels, des données relatives à l'épidémie par période, personne et lieu (contexte géographique), afin d'aider à concevoir une stratégie de riposte fondée sur les risques au niveau local. Cette approche devrait reposer sur les principes de la stratégie de Surveillance intégrée de la Maladie et Riposte (SIMR) et sur les pratiques fondamentales de l'épidémiologie de terrain. Il convient de noter en outre que les centres urbains abritent diverses sous-populations ayant des besoins socioculturels et un niveau de vulnérabilité différents, qui nécessitent chacun une attention particulière.

Parmi les principaux problèmes, on peut citer la promiscuité et les conditions de logement insalubres, le manque d'accès à l'eau potable, à

¹ OMS, Orientations provisoires. Critical preparedness, readiness and response actions for COVID-19, 22 mars 2020. Disponible à l'adresse <https://www.who.int/publications-detail/critical-preparedness-readiness-and-response-actions-for-covid-19>.

des installations d'assainissement et d'hygiène, et la détresse économique (exacerbée par le confinement), autant de facteurs qui influent négativement sur l'acceptation des mesures visant à prévenir et à contenir la propagation de l'épidémie. Il existe également une différence d'accès aux soins médicaux dans le pays, de nombreuses zones rurales ayant un accès limité aux services de santé par rapport à la plupart des centres urbains.

Enfin, ces directives doivent être appliquées conjointement avec des directives, des documents d'orientation et des modes opératoires normalisés spécifiquement liés à des domaines thématiques et décrivant les modalités de mise en œuvre des différentes interventions.

Tableau 1. Matrice pour une riposte différenciée à la pandémie de COVID-19 en milieu urbain, périurbain et rural

Catégorie de transmission	Milieu urbain	Milieu périurbain ou quartier précaire (taudis)	Zone rurale
Aucun cas	<p>Mesures de santé publique</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'autorité municipale ou urbaine doit inscrire la COVID-19 comme une priorité de la SIMR et une maladie à notification immédiate. - Diffuser la section 11 de la SIMR pour la surveillance de la COVID-19 auprès de tous les établissements de santé publics et privés. - Inclure les cas suspects de COVID-19 dans les formulaires de notification immédiate et hebdomadaire de la SIMR. - Mettre en place et diffuser largement des numéros d'urgence et activer le système de gestion des alertes permettant de signaler les alertes et les cas suspects de COVID-19. - Établir un journal de bord pour enregistrer les alertes et les rumeurs. - Instituer un système de rapport zéro pour tous les établissements de santé - Surveiller les tendances des maladies respiratoires (infection respiratoire sévère et aigüe, et syndrome d'allure grippal) en vue de détecter la COVID-19. - Redynamiser les équipes locales d'intervention rapide (RRT). - Former les équipes d'alerte et de recherche des contacts. - Déployer des équipes d'intervention rapide pour enquêter sur toutes les alertes vérifiées et les cas suspects répondant à la définition de cas de la COVID-19. - Prélever des échantillons sur tous les cas suspects répondant à la définition de cas de la 	<p>Mesures de santé publique</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'autorité locale doit inscrire la COVID-19 comme une priorité de la SIMR et une maladie à notification immédiate. - Diffuser la section 11 de la SIMR pour la surveillance de la COVID-19 auprès de tous les établissements de santé publics et privés. - Inclure les cas suspects de COVID-19 dans les formulaires de notification immédiate et hebdomadaire de la SIMR. - Mettre en place et diffuser largement des numéros d'urgence et activer le système de gestion des alertes permettant de signaler les alertes et les cas suspects de COVID-19. - Établir un journal de bord pour enregistrer les alertes et les rumeurs. - Instituer un système de rapport zéro pour tous les établissements de santé. - Surveiller les tendances des maladies respiratoires (infection respiratoire sévère et aigüe, et syndrome d'allure grippal) en vue de détecter la COVID-19. - Redynamiser les équipes locales d'intervention rapide (RRT). - Former les équipes d'alerte et de recherche des contacts. - Déployer des équipes d'intervention rapide pour enquêter sur toutes les alertes vérifiées et les cas suspects répondant à la définition de cas de la COVID-19. - Prélever des échantillons sur tous les cas suspects répondant à la définition de cas de 	<p>Mesures de santé publique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le district doit ériger la COVID-19 au rang de priorité de la SIMR et la considérer comme une maladie à notification immédiate. - Diffuser la section 11 de la SIMR pour la surveillance de la COVID-19 auprès de tous les établissements de santé publics et privés. - Inclure les cas suspects de COVID-19 dans les formulaires de notification immédiate et hebdomadaire de la SIMR. - Mettre en place et diffuser largement des numéros d'urgence et activer le système de gestion des alertes permettant de signaler les alertes et les cas suspects de COVID-19. - Établir un journal de bord pour enregistrer les alertes et les rumeurs. - Instituer un système de rapport zéro pour tous les établissements de santé. - Surveiller les tendances des maladies respiratoires (infection respiratoire sévère et aigüe, et syndrome d'allure grippal) en vue de détecter la COVID-19. - Redynamiser les équipes locales d'intervention rapide (RRT). - Former les équipes d'alerte et de recherche des contacts. - Déployer des équipes d'intervention rapide pour enquêter sur toutes les alertes vérifiées et les cas suspects répondant à la définition de cas de la COVID-19. - Prélever des échantillons sur tous les cas suspects répondant à la définition de cas de la

	<p>COVID-19 et sur les contacts (s'ils sont identifiés dans la localité).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Envoyer les échantillons au laboratoire pour analyse. - Mettre en place un triage dans tous les établissements de santé et prendre des mesures de lutte anti-infectieuse. - Préparer les centres d'isolement et de traitement (structure, personnel, protocoles et formation). <p>Mesures sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'hygiène des mains, les règles d'hygiène en cas de toux et d'éternuement, la pratique de la distanciation sociale ou physique - Promouvoir l'utilisation de masques non médicaux. - Renforcer la communication sur les risques par des canaux appropriés. - Faire participer les partenaires locaux (ONG, OSC) et les responsables des communautés aux activités de préparation et de riposte. 	<p>la COVID-19 et sur les contacts (s'ils sont identifiés dans la zone).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Envoyer les échantillons au laboratoire pour analyse. - Mettre en place un triage dans tous les établissements de santé et prendre des mesures de lutte anti-infectieuse. - Identifier et doter (en structures, en personnel, en protocoles et en formation) l'installation d'isolement de l'établissement de santé ou du centre de traitement communautaire d'un dispositif de triage approprié afin de garantir la continuité des services. <p>Mesures sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager la distanciation sociale et physique. - Promouvoir l'hygiène des mains et le respect des règles d'hygiène en cas de toux et d'éternuement. - Fournir de l'eau et des détergents. - Promouvoir l'utilisation de masques non médicaux. - Renforcer la communication sur les risques par des canaux appropriés. - Faire participer les partenaires locaux (ONG, OSC) et les responsables des communautés aux activités de préparation et de riposte. 	<p>COVID-19 et sur les contacts (s'ils sont identifiés dans la zone).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Envoyer les échantillons au laboratoire pour analyse. - Mettre en place un triage dans tous les établissements de santé et prendre des mesures de lutte anti-infectieuse. - Identifier et doter (en structures, en personnel, en protocoles et en formation) l'installation d'isolement de l'établissement de santé ou du centre de traitement communautaire d'un dispositif de triage approprié afin de garantir la continuité des services. <p>Mesures sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager la distanciation sociale et physique. - Promouvoir l'hygiène des mains et le respect des règles d'hygiène en cas de toux et d'éternuement. - Promouvoir l'utilisation de masques non médicaux. - Renforcer la communication sur les risques par des canaux appropriés. - Faire participer les partenaires locaux (ONG, OSC) et les responsables des communautés aux activités de préparation et de riposte.
--	---	---	---

<p>Cas sporadiques</p>	<p>Mesures de santé publique Viser un délai de 24 heures pour toutes les activités auxquelles participent des équipes décentralisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le système de recherche active des cas et de gestion des alertes (numéros d'assistance téléphonique, registre des alertes et des rumeurs, dotation en personnel). - Instituer un système de rapport zéro pour tous les établissements de santé. - Déployer des équipes d'intervention rapide pour enquêter sur toutes les alertes et les cas suspects. - Prélever des échantillons sur tous les cas suspects. - Envoyer les échantillons au laboratoire pour analyse. - Appeler une ambulance accompagnée d'une équipe de lutte anti-infectieuse si la personne concernée est un cas suspect répondant à la définition de cas de la COVID-19. - Isoler et traiter tous les cas confirmés. - Identifier et mettre en quarantaine tous les contacts. - Prélever des échantillons sur tous les contacts et les analyser. - Envoyer un rapport d'investigation, une liste linéaire et une liste de tous les contacts. - Mettre en place un triage dans tous les établissements de santé et assurer la continuité des services. - Fournir un soutien psychosocial aux patients, aux familles et aux contacts. 	<p>Mesures de santé publique Viser un délai de 24 heures pour toutes les activités auxquelles participent des équipes décentralisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le système de recherche active des cas et de gestion des alertes (numéros d'assistance téléphonique, registre des alertes et des rumeurs, dotation en personnel). - Instituer un système de rapport zéro pour tous les établissements de santé. - Déployer des équipes d'intervention rapide pour enquêter sur toutes les alertes et les cas suspects. - Prélever des échantillons sur tous les cas suspects. - Envoyer les échantillons au laboratoire pour analyse. - Appeler une ambulance accompagnée d'une équipe de lutte anti-infectieuse si la personne concernée est un cas suspect répondant à la définition de cas de la COVID-19. - Isoler et traiter tous les cas confirmés. - Identifier et mettre en quarantaine tous les contacts. - Prélever des échantillons sur tous les contacts et les analyser. - Envoyer un rapport d'investigation, une liste linéaire et une liste de tous les contacts. - Mettre en place un triage dans tous les établissements de santé et assurer la continuité des services. - Fournir un soutien psychosocial aux patients, aux familles et aux contacts. 	<p>Mesures de santé publique Viser un délai de 24 heures pour toutes les activités auxquelles participent des équipes décentralisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le système de recherche active des cas et de gestion des alertes (numéros d'assistance téléphonique, registre des alertes et des rumeurs, dotation en personnel). - Instituer un système de rapport zéro pour tous les établissements de santé. - Déployer des équipes d'intervention rapide pour enquêter sur toutes les alertes et les cas suspects. - Prélever des échantillons sur tous les cas suspects. - Envoyer les échantillons au laboratoire pour analyse. - Appeler une ambulance accompagnée d'une équipe de lutte anti-infectieuse si la personne concernée est un cas suspect répondant à la définition de cas de la COVID-19. - Isoler les suspects dans un établissement de santé ou un centre de traitement communautaire en attendant l'équipe médicale ou l'ambulance. - Isoler et traiter tous les cas confirmés dans un centre de traitement désigné. - Identifier et mettre en quarantaine tous les contacts. - Prélever des échantillons sur tous les contacts et les analyser. - Envoyer un rapport d'investigation, une liste linéaire et une liste de tous les contacts. - Mettre en place un triage dans tous les établissements de santé et assurer la continuité des services. - Fournir un soutien psychosocial aux patients, aux familles et aux contacts.
-------------------------------	--	--	---

	<p>Mesures sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'hygiène des mains, encourager le respect des règles d'hygiène en cas de toux et d'éternuement, pratiquer la distanciation sociale et physique. - Mener des activités de communication sur les risques en utilisant des canaux appropriés. - Faire participer les partenaires locaux (ONG, OSC) et les responsables communautaires aux activités de préparation et de riposte. 	<p>Mesures sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratiquer et entretenir l'hygiène des mains, le respect des règles d'hygiène en cas de toux ou d'éternuement, pratiquer la distanciation sociale et physique. - Fournir de l'eau et des détergents. - Promouvoir l'utilisation de masques non médicaux. - Mener des activités de communication sur les risques en utilisant des canaux appropriés. - Faire participer les partenaires locaux (ONG, OSC) et les responsables des communautés aux activités de riposte. - Accorder une attention particulière aux groupes vulnérables à haut risque (plus de 65 ans, comorbidité). 	<p>Mesures sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratiquer et entretenir l'hygiène des mains, encourager le respect des règles d'hygiène en cas de toux et d'éternuement, pratiquer la distanciation sociale et physique. - Promouvoir l'utilisation de masques non médicaux. - Mener des activités de communication sur les risques en utilisant des canaux appropriés. - Faire participer les partenaires locaux (ONG, OSC) et les responsables des communautés aux activités de préparation et de riposte. - Fournir un soutien psychosocial aux patients, aux familles et aux contacts. - Accorder une attention particulière aux groupes vulnérables à haut risque (plus de 65 ans, comorbidité).
--	---	--	---

<p>Groupes de cas</p>	<p>Mesures de santé publique Augmenter et décentraliser les équipes d'intervention en fixant un délai de 24 heures pour toutes les activités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intensifier la recherche active de cas et le système de gestion des alertes (numéros d'urgence, journal de bord pour l'enregistrement des alertes et des rumeurs, personnel). - Instituer un système de rapport zéro pour tous les établissements de santé. - Enquêter toutes les alertes et tous les cas suspects. - Isoler et traiter tous les cas confirmés. - Identifier et mettre en quarantaine tous les contacts. - Recueillir des échantillons de tous les cas suspects et des contacts des cas probables et confirmés. - Mener une enquête communautaire pour évaluer l'étendue de la propagation de la maladie, en fonction du risque. - Fournir un soutien psychosocial aux patients, aux familles et aux contacts. <p>Mesures sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'hygiène des mains, encourager le respect des règles d'hygiène en cas de toux et d'éternuement, pratiquer la distanciation sociale et physique. - Promouvoir l'utilisation de masques non médicaux. - Intensifier la communication sur les risques pour un changement de comportement en passant par les canaux appropriés. 	<p>Mesures de santé publique Augmenter et décentraliser les équipes d'intervention en fixant un délai de 24 heures pour toutes les activités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intensifier la recherche active de cas et le système de gestion des alertes (numéros d'urgence, journal de bord pour l'enregistrement des alertes et des rumeurs, personnel). - Instituer un système de rapport zéro pour tous les établissements de santé. - Enquêter toutes les alertes et tous les cas suspects. - Isoler et traiter tous les cas confirmés. - Identifier et mettre en quarantaine tous les contacts. - Recueillir des échantillons de tous les cas suspects et des contacts des cas probables et confirmés. - Mener une enquête communautaire pour évaluer l'étendue de la propagation de la maladie, en fonction du risque. - Fournir un soutien psychosocial aux patients, aux familles et aux contacts. <p>Mesures sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratiquer et entretenir l'hygiène des mains, encourager le respect des règles d'hygiène en cas de toux et d'éternuement, pratiquer la distanciation sociale et physique. - Fournir de l'eau et des détergents. - Promouvoir l'utilisation de masques non médicaux. - Intensifier la communication sur les risques pour le changement de comportement en utilisant les canaux appropriés, notamment auprès des jeunes, des groupes de femmes, des ONG et des organisations religieuses. 	<p>Mesures de santé publique Augmenter et décentraliser les équipes d'intervention en fixant un délai de 24 heures pour toutes les activités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intensifier la recherche active de cas et le système de gestion des alertes (numéros d'urgence, journal de bord pour l'enregistrement des alertes et des rumeurs, personnel). - Instituer un système de rapport zéro pour tous les établissements de santé. - Enquêter toutes les alertes et tous les cas suspects. - Isoler et traiter tous les cas confirmés. - Identifier et mettre en quarantaine tous les contacts. - Recueillir des échantillons de tous les cas suspects et des contacts des cas probables et confirmés. - Mener une enquête communautaire pour évaluer l'étendue de la propagation de la maladie, en fonction du risque. - Fournir un soutien psychosocial aux patients, aux familles et aux contacts. <p>Mesures sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratiquer et entretenir l'hygiène des mains, encourager le respect des règles d'hygiène en cas de toux et d'éternuement, pratiquer la distanciation sociale et physique. - Promouvoir l'utilisation de masques non médicaux. - Intensifier la communication sur les risques pour un changement de comportement en passant par les canaux appropriés. - Accorder une attention particulière aux groupes vulnérables à haut risque (plus de 65 ans, comorbidité).
------------------------------	---	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Faire participer les partenaires locaux (ONG, OSC) et les responsables communautaires aux activités de préparation et de riposte. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accorder une attention particulière aux groupes vulnérables à haut risque (plus de 65 ans, comorbidité). 	
Transmission communautaire	<p>Mesures de santé publique</p> <p>Augmenter et décentraliser les équipes d'intervention en fixant un délai de 24 heures pour toutes les activités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener une recherche active de cas, en se concentrant sur les zones les plus touchées (en fonction des données). - Maintenir le système de gestion des alertes et les rapports quotidiens de tous les établissements de santé. - Enquêter sur les alertes et les cas suspects, en particulier les nouveaux groupes et les zones nouvellement touchées. - Si les capacités existent, prélever des échantillons sur tous les cas suspects répondant à la définition de cas de la COVID-19 et sur les contacts des cas probables et confirmés. Sinon, prélever des spécimens sur 10 à 15 cas suspects dans de nouveaux groupes ou dans de nouvelles zones et compter et traiter tous les cas symptomatiques dans le groupe ou dans la nouvelle zone. - Procéder à la recherche des contacts (si possible) pour tous les cas probables et pour tous les cas confirmés, en particulier dans les zones nouvellement touchées, et procéder au placement en quarantaine des contacts et à l'isolement des cas (suspects et confirmés). - Si les capacités sont limitées, mettre en place une approche d'auto-quarantaine des contacts et encourager l'isolement à domicile des cas bénins (suspectés et confirmés). 	<p>Mesures de santé publique</p> <p>Augmenter et décentraliser les équipes d'intervention en fixant un délai de 24 heures pour toutes les activités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener une recherche active de cas, en se concentrant sur les zones les plus touchées (en fonction des données). - Maintenir le système de gestion des alertes et les rapports quotidiens de tous les établissements de santé. - Enquêter sur les alertes et les cas suspects, en particulier les nouveaux groupes et les zones nouvellement touchées. - Si les capacités existent, prélever des échantillons sur tous les cas suspects répondant à la définition de cas de la COVID-19 et sur les contacts des cas probables et confirmés. Sinon, prélever des spécimens sur 10 à 15 cas suspects dans de nouveaux groupes ou dans de nouvelles zones et compter et traiter tous les cas symptomatiques dans le groupe ou dans la nouvelle zone. - Procéder à la recherche des contacts (si possible) pour tous les cas probables et pour tous les cas confirmés, en particulier dans les zones nouvellement touchées, et procéder au placement en quarantaine des contacts et à l'isolement des cas (suspects et confirmés). - Si les capacités sont limitées, mettre en place une approche d'auto-quarantaine des contacts et encourager l'isolement à 	<p>Mesures de santé publique</p> <p>Augmenter et décentraliser les équipes d'intervention en fixant un délai de 24 heures pour toutes les activités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener une recherche active de cas, en se concentrant sur les zones les plus touchées (en fonction des données). - Maintenir le système de gestion des alertes et les rapports quotidiens de tous les établissements de santé. - Enquêter sur les alertes et les cas suspects, en particulier les nouveaux groupes et les zones nouvellement touchées. - Si les capacités existent, prélever des échantillons sur tous les cas suspects répondant à la définition de cas de la COVID-19 et sur les contacts des cas probables et confirmés. Sinon, prélever des spécimens sur 10 à 15 cas suspects dans de nouveaux groupes ou dans de nouvelles zones et compter et traiter tous les cas symptomatiques dans le groupe ou dans la nouvelle zone. - Procéder à la recherche des contacts (si possible) pour tous les cas probables et pour tous les cas confirmés, en particulier dans les zones nouvellement touchées, et procéder au placement en quarantaine des contacts et à l'isolement des cas (suspects et confirmés). - Si les capacités sont limitées, mettre en place un système d'auto-quarantaine des contacts. - Isoler les suspects : les cas bénins à domicile ou au centre de traitement communautaire, et transférer les cas graves au centre d'isolement ou de traitement doté du système de triage

	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un isolement institutionnel pour les cas symptomatiques présentant une forme de maladie modérée ou grave. - Mettre en place un système de triage approprié dans tous les établissements de santé et garantir la continuité des services de santé. - Fournir un soutien psychosocial aux patients, aux familles et aux contacts. <p>Mesures sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'hygiène des mains, encourager le respect des règles d'hygiène en cas de toux et d'éternuement, pratiquer la distanciation sociale. - Imposer un confinement ciblé de la circonscription administrative affectée (ville, commune, district, province ou région). - Faire participer les partenaires locaux (ONG, OSC) et les responsables communautaires aux activités de préparation et de riposte. 	<p>domicile des cas bénins (suspectés et confirmés).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un isolement institutionnel pour les cas symptomatiques présentant une forme de maladie modérée ou grave. - Mettre en place un système de triage approprié dans tous les établissements de santé et garantir la continuité des services de santé. - Fournir un soutien psychosocial aux patients, aux familles et aux contacts. <p>Mesures sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir activement l'hygiène des mains, le respect des règles d'hygiène en cas de toux et d'éternuement, pratiquer la distanciation sociale. - Fournir de l'eau et des détergents. - Fournir de la nourriture aux personnes vulnérables. - Imposer un confinement ciblé de la circonscription administrative affectée (ville, commune, district, province ou région). - Promouvoir l'utilisation de masques non médicaux. - Intensifier la communication sur les risques pour un changement de comportement en passant par les canaux appropriés. - Accorder une attention particulière aux groupes vulnérables à haut risque (plus de 65 ans, comorbidité). 	<p>approprié pour assurer la continuité des services de santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir un soutien psychosocial aux patients, aux familles et aux contacts. - Mener une enquête communautaire basée sur le risque. - Fournir un soutien psychosocial aux patients, aux familles et aux contacts. <p>Mesures sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir activement l'hygiène des mains, le respect des règles d'hygiène en cas de toux et d'éternuement, pratiquer la distanciation sociale. - Imposer un confinement ciblé de la circonscription administrative affectée (ville, commune, district, province ou région) sur la base de l'évaluation des risques. - Promouvoir l'utilisation de masques non médicaux. - Intensifier la communication sur les risques pour un changement de comportement en passant par les canaux appropriés. - Accorder une attention particulière aux groupes vulnérables à haut risque (plus de 65 ans, comorbidité).
--	---	---	--